

O3 Partners : un « *restructuring* » collaboratif, global et inclusif



Jérôme Lépée, avocat au sein d'Adaltys
et **Isabelle Didier**, fondatrice et directrice
générale



La SPE O3 Partners mutualise les expériences et les compétences pour prévenir, accompagner et gérer les situations de crise. Entretien avec sa fondatrice et directrice générale, **Isabelle Didier** et son prescripteur-partenaire, **Jérôme Lépée**, avocat au sein d'Adaltys.

Adaltys est un cabinet structuré et important, spécialiste du droit de l'énergie. Pourquoi avez-vous, en octobre 2021, estimé qu'il était nécessaire d'avoir recours aux services d'O3 Partners ?

J.L : Adaltys a été pour la première fois confronté à des problématiques non maîtrisées liées aux difficultés d'entreprise et à des cessations de paiements dans le domaine de l'énergie. À cela s'ajoutait un contexte législatif marqué par des réformes importantes, notamment en matière d'insolvabilité et de restructurations. Pour gagner du temps, facteur prépondérant dans les affaires de *restructuring* judiciaire, j'ai fait appel aux services d'O3 Partners qui a l'avantage de réunir en une seule équipe, une compétence historique et riche en matière de *restructuring* judiciaire, aux plans national et international et des compétences économiques et financières, qualifications que nous recherchions.

O3 Partners est la première SPE spécialisée dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises inscrites par les trois ordres et autorité de contrôle. Qu'est-ce que ce statut implique ?

I.D : En 2020, j'ai été sollicitée par Yves Brulard, avocat belge, pour l'assister. Je suis intervenue aux côtés des autres

équipes internationales qu'il avait réunies sur la restructuration du groupe international, Le Pain Quotidien. J'ai constitué une équipe ad hoc française : mes collaborateurs et moi-même, spécialistes en droit des procédures préventives et collectives et un expert-comptable pour les aspects d'évaluation et traitement de la dette. Ce travail collaboratif, intense mais harmonieux, a été fondateur de ma décision de réunir ces trois professions au sein d'une SPE qui associe aujourd'hui 8 professionnels : deux avocats, cinq experts-comptables (dont deux experts judiciaires) et un administrateur judiciaire civil et commercial. O3 Partners est un outil très performant et un espace d'échanges où les trois domaines de compétences interagissent librement, argumentent parfois vivement pour parvenir à un consensus sur la bonne stratégie à adopter, la bonne direction à prendre dans l'intérêt du client.

J'exerce en tant qu'administrateur judiciaire au sein de la SPE dont je suis la directrice générale.

J'assure la cohésion de l'équipe que je constitue de façon ad hoc pour chaque dossier avec l'intervention possible de certains des associés et des collaborateurs mais également des ressources de nos partenaires extérieurs à la structure, pour créer l'équipe la plus adaptée aux

problèmes du dossier, de l'entreprise que nous accompagnons.

Nous disposons en effet d'un vaste et riche réseau professionnel constitué au fil de plus de 6 000 procédures collectives et préventives que nous mettons à disposition de nos clients.

Il ne nous aurait pas été possible d'intervenir sur le dossier où Adaltys nous a pressenti et dans lequel le client d'Adaltys nous a retenu sans la compétence-métier de Jérôme Lépée et sa parfaite maîtrise de l'environnement politique du secteur d'activité.

En quoi le recours à une SPE est-il pertinent pour une entreprise en difficulté ou en cessation de paiement ?

I.D : La SPE est un moyen de constituer rapidement et efficacement une équipe ad hoc adaptée à la taille de l'entreprise et à ses enjeux. Le fait d'avoir 2 associés, experts-comptables et experts-judiciaires, s'est révélé être un énorme atout dans les procédures ouvertes postérieurement à la transposition de la Directive Européenne par l'ordonnance du 15 septembre 2021. Bâtir un plan suppose de convaincre l'ensemble des créanciers que les solutions imaginées préservent leurs intérêts propres. C'est notamment la qualité des associés qui a convaincu la commission d'inscription des Administrateurs judiciaires

et mandataires judiciaires d'autoriser la création de la SPE. Enfin, la SPE procure une mutualisation d'expériences professionnelles et personnelles, gage d'humanité, de complémentarité et de respect.

À quel niveau intervenez-vous ?

I.D : Chaque associé conserve son domaine de compétence propre qu'il exerce, de façon autonome, à l'extérieur de la SPE. J'interviens donc en tant qu'avocat au travers d'une structure personnelle qui collabore étroitement avec la SPE et en tant qu'administrateur judiciaire, au sein de la structure O3 Partners. En tant qu'avocat, j'ai un rôle de conseil, d'accompagnement et d'anticipation des difficultés. Et en ma qualité d'administrateur judiciaire, je mène des missions de médiation et de gestion pour le compte d'autrui telles que des liquidations amiables ou des administrations provisoires. La fiducie, l'administration provisoire et la liquidation amiable sont des outils permettant de traiter des situations autrement que par le recours à la procédure collective.

J.L : En collaboration avec O3 Partners et d'autres acteurs de la restructuration, mais pas uniquement, Adaltys propose, d'ailleurs, des solutions fiduciaires qui contribuent à la sécurité des propositions de *restructuring* amiables ou judiciaires. Chez Adaltys, nous considérons que la fiducie est un outil performant, encore mal exploité alors qu'il permet de traiter des garanties de créances.

Je suis également convaincu que face à des difficultés d'entreprise, il faut toujours tenter de rechercher des solutions négociées, amiables. C'est pour mieux accompagner mes clients que j'interviens aussi en médiation.

Comment résumeriez-vous la valeur ajoutée de votre modèle ?

I.D : O3 Partners se base sur un travail collaboratif, mutualiste et pluridisciplinaire. Nous coconstruisons avec nos partenaires, prescripteurs, conseils et les équipes internes à l'entreprise cliente une solution adaptée. Cela a notamment été le cas lorsque le cabinet Adaltys nous a sollicités. À travers ce modèle collaboratif unique, nous voulons être un outil à la disposition



Chaîne de restauration internationale



de nos confrères, avocats, experts-comptables pour les aider à aider leurs clients. Nous sommes un appui dans une phase de criticité alors que l'activité continue et mobilise toutes les énergies. Une collaboration bien menée démontrera la forte motivation, la disponibilité et la fiabilité des associés d'O3 Partners et favorisera la conclusion d'un partenariat entre lesdits conseils et O3 Partners pour d'autres aventures professionnelles. Les entreprises et leurs conseils apprécient tout particulièrement notre totale implication dans les dossiers et notre disponibilité.

Pour construire un environnement le plus favorable aux entreprises alors qu'on anticipe une forte augmentation des actions des créanciers publics et donc des entreprises en difficulté, nous avons bâti un cycle de formation qui s'adresse aux collaborateurs des conseils, avocats ou experts-comptables, pour les former sur la logique des signaux d'alerte ou faibles afin qu'ils puissent tirer le signal d'alarme et inviter leurs clients à agir.

J.L : En cas de difficulté, choisir une SPE permet au conseil référent (avocat ou expert-comptable) de proposer au chef d'entreprise des solutions et des ressources ponctuelles, complémentaires compétentes et disponibles dans des domaines qu'il maîtrise moins. Le modèle collaboratif contribue à la transparence et la fluidité de l'information, favorise la réflexion collective et permet de gagner du temps dans la résolution d'une situation complexe.

Quelles pistes de réflexion pourriez-vous partager avec nos lecteurs ?

ID : L'anticipation et la prévention sont les gages d'une restructuration réussie. En interne, il est important que les services juridiques ou comptables se forment à l'identification des signaux faibles (retards ou aggravation de la dette fournisseur, retards de paiements de TVA...) qui peuvent révéler une tension sur la trésorerie. À partir de là, il faut agir vite et ne pas hésiter à se tourner vers une structure comme O3 Partners pour identifier les zones de risques et les dangers potentiels, affiner les solutions et valider leur faisabilité.

J.L : En tant que conseil habituel et régulier de l'entreprise, il est important de savoir déceler et identifier au plus tôt ces signaux d'alarme et ne pas hésiter à les aborder avec le chef d'entreprise qui parfois a tendance à ne pas vouloir voir. C'est être responsable que de provoquer cet échange et de lui suggérer au moment opportun les experts adéquats.

Contact :

- Isabelle DIDIER O3 Partners
- 67 bd Lannes 75116 Paris
- 01 45 08 52 71
- contact@o3-partners.com